

## Bourses de formation aux métiers d'art – La Ville de Paris attribue (2013)

(Date limite de réception, fixée au 4 octobre 2013)

[29/05/2013] - La Ville de Paris attribue, chaque année, 15 bourses de formation aux Métiers d'art, en ayant pour objectif premier l'insertion professionnelle des bénéficiaires. La bourse « métiers d'art » s'adresse aux jeunes adultes ayant un véritable projet professionnel, qui pourront parfaire leur formation en étant accueilli en stage, à temps complet, pendant un an, dans l'atelier d'un artisan. Les lauréats, sélectionnés sur dossier, bénéficient d'une bourse de 9600 €.

### En quelques mots

Le stage a pour objectif de permettre à de jeunes adultes ayant un véritable projet à vocation professionnelle, de parfaire leur formation à Paris, pendant une année et à temps plein (35h par semaine), dans la spécialité qu'ils ont choisie.

La formation se déroule sous la direction d'un maître de stage qui doit être un artisan d'art en activité à Paris, reconnu pour son expérience dans la spécialité considérée.

Le stagiaire aura ainsi une meilleure appréhension des spécificités du métier auquel il se destine ainsi que des réalités de la vie d'une entreprise.

Le stage fait l'objet d'une convention entre la Ville de Paris, le formateur et le stagiaire/bénéficiaire de la bourse, qui produira un rapport à la fin de son stage.

Le stage, d'une durée de 12 mois, débute soit en janvier, soit en avril. La Ville de Paris accorde au stagiaire pendant la durée susvisée une bourse de formation d'un montant annuel de 9600 euros, par virement mensuel du Trésor Public.

Le stagiaire bénéficie des dispositions légales en ce qui concerne la durée hebdomadaire du travail et les congés payés. Si le stagiaire ne bénéficie pas déjà d'une couverture sociale (étudiant, ayant droit, maintien des droits...), il devra s'affilier à la sécurité sociale pour la couverture du risque « maladie » et du régime de l'assurance volontaire pour la couverture du risque « accidents du travail- maladies professionnelles ».

### Des secteurs d'activité très variés

L'ébénisterie, la maroquinerie, la restauration de tableaux, la reliure, les métiers du verre et du vitrail, la lutherie, la céramique, la tapisserie d'ameublement, la dorure et laque, l'imprimerie et la gravure, la bijouterie, l'orfèvrerie, la joaillerie, les métiers de la mode et de la haute couture, le graphisme, la décoration, la restauration du mobilier...

....Telle est la liste, non exhaustive, des secteurs parmi lesquels les candidats peuvent postuler pour la bourse « métiers d'art » de la Ville.

### Conditions d'attribution

Chaque candidat doit au préalable s'entendre avec un artisan ou Maître artisan Parisien qui a son atelier à Paris intra-muros et qui acceptera, si le candidat est lauréat de la bourse, de l'accueillir en qualité de stagiaire-boursier de la Ville de Paris, pendant un an, à temps complet.

Les dossiers de candidatures (voir plus bas les documents requis) sont examinés conjointement par les Ateliers de Paris (service de la Ville dédié à l'accompagnement des entrepreneurs dans les domaines de la mode, du design et des métiers d'art) et l'Institut National des Métiers d'Art, à l'automne de l'année précédant le stage.

Les lauréats seront avant tout sélectionnés sur la cohérence de leur parcours, la motivation et la qualité de leur projet professionnel, sans condition de diplômes spécifiques en écoles d'art appliqué.

Une liste alphabétique des 15 lauréats sera établie à l'issue de cet examen. Une liste complémentaire pourra, si nécessaire, être établie.

### **Constitution du dossier**

Chaque candidat doit constituer, sur papier libre, un dossier qui inclura obligatoirement :

- Une lettre de motivation explicitant les raisons de la candidature, le parcours du candidat, et son projet professionnel ;
- Un CV, avec photo couleur, précisant notamment la formation initiale et les expériences professionnelles
- Une lettre de l'artisan acceptant le stage ainsi que quelques éléments permettant de connaître son entreprise,
- Une présentation du projet de stage (une à deux pages maximum) permettant de comprendre de quelle façon s'établira l'enseignement et la collaboration entre le stagiaire et l'artisan sur l'année concernée,
- Une présentation des réalisations personnelles du candidat, si possible avec photos (4 pages maximum).

### **Dépôt des dossiers**

Pour les boursiers qui seront accueillis en stage soit à partir du 1er janvier 2014, soit à partir du 1er avril 2014, les dossiers de candidature sont reçus dès à présent et jusqu'à la date limite de réception, fixée au 4 octobre 2013.

Les dossiers doivent être adressés à (ou déposés à l'accueil à l'adresse suivante) :

Dispositif « bourses métiers d'art »  
Bureau du commerce et du tourisme  
DDEEES - Mairie de Paris  
55 rue de Lyon - 75012 Paris

Chaque candidat sera prévenu par courrier de la suite donnée à sa candidature.

### **Pour tout renseignement**

Au sein des Ateliers de Paris : 01 44 73 83 50  
Adresse : 30 rue du Faubourg Saint Antoine dans le 12ème arrondissement.  
[www.ateliersdeparis.com](http://www.ateliersdeparis.com)

À la direction du développement économique de l'emploi et de l'enseignement supérieur  
Bureau du commerce et du tourisme : 01 42 76 32 22  
Adresse : 55 rue de Lyon dans le 12ème arrondissement.

[http://www.paris.fr/pro/2d3es-aides-financieres/bourses-de-formation-aux-metiers-d-art/rub\\_9530\\_stand\\_7431\\_port\\_23415](http://www.paris.fr/pro/2d3es-aides-financieres/bourses-de-formation-aux-metiers-d-art/rub_9530_stand_7431_port_23415)